

SLOW

République Française
Département : SAONE-ET-LOIRE - Arrondissement : Mâcon
CHANES - COMMUNE

Séance du mardi 10 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	9	8
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Philippe GENETIER.

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Nathalie SARRAU

Représentés :

Excusés : Céline RUBIO

Absents : Anthony ALVES DA COSTA, Muriel WOLKOWICKI

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

DE_2026_05 - Objet : BUDGET ANNEXE GÎTE COMMUNAL 2025 : COMPTE FINANCIER UNIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU le Compte Financier Unique du budget annexe gîte communal de l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

CONSIDÉRANT que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

CONSIDÉRANT que la commune de Chânes a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'appliquer par analogie les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT impliquant pour le conseil municipal d'élire, dans la séance où le compte financier unique du Président est débattu, un président de séance. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ;

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, Brigitte DARMEDRU ne prend pas part au vote et le conseil municipal siège sous la présidence de Philippe GENETIER ;

Le Compte Financier Unique du budget annexe gîte communal 2025 s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

SLOW

ID : 071-217100841-20260310-DE_2026_05-DE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	14 871,27	15 000,00	29 871,27
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	20 452,46	20 452,46
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	16 005,24	37 662,59	53 667,83
	Dépenses réalisées (1)	E	9 813,60	16 020,19	25 833,79
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-9 813,60	4 432,27	-5 381,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 133,97	22 662,59	23 796,56
Soide (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-8 679,63	27 094,86	18 415,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-8 679,63	27 094,86	18 415,23

Le rapport entendu et hors la présence du maire,
LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe gîte communal de la commune de Chânes,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le premier adjoint,

Philippe GENETIER

